

HERMÈS

INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS - TÉL. 01 40 17 49 20 - FAX 01 40 17 49 21
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, STÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 56 386 171,71 EUROS - 572 076 396 RCS PARIS



Paris, le 01 mars 2023

INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Comme l'illustrent les résultats publiés ci-dessous, le groupe Hermès est constamment attaché à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Les résultats de la Holding Hermès International en 2022 sont les suivants :

HERMES INTERNATIONAL : 99/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

En 2022, la moyenne pondérée de l'index global est de : 95/100

Cette moyenne prend en compte les résultats des sociétés suivantes :

HERMES SELLIER : 99/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

Ecart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes :

- Pourcentage de femmes parmi les membres des instances dirigeantes 67%
- Pourcentage d'hommes parmi les membres des instances dirigeantes 33%

MAROQUINERIE DE SAYAT : 90/100

1. Ecart de rémunération : 40/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

MAROQUINERIE DE SAINT ANTOINE : 94/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

LES MANUFACTURES DE FRANCHE COMTE : 88/100

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 10/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

LA MAROQUINERIE DU SUD-OUEST : 98/100

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

MAROQUINERIE DES ARDENNES : 89/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

LES MAROQUINERIES DES ALPES : 94/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

MAROQUINERIE DE NORMANDIE : 92/100

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

TANNERIE DE VIVOIN : 88/100

1. Ecart de rémunération : 38/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

TANNERIE DE MONTEREAU : 99/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

CIE DES CRISTALLERIES DE SAINT LOUIS : 81/100

1. Ecart de rémunération : 36/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 5/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

CIE DES ARTS DE LA TABLE ET DE L'EMAIL : 97/100

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

MAROQUINERIE DE GUYENNE : 96/100

1. Ecart de rémunération : 36/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

ATELIERS AS : 94/100

1. Ecart de rémunération : 39/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

HOLDING TEXTILE HERMES : 85/100

1. Ecart de rémunération : 25/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

HERMES PARFUMS : 87/100

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
3. Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 5/15
4. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
5. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

SCAP : 89/100*

1. Ecart de rémunération : 31/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

LASCO : 97/100

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

BEYRAND : 88/100*

1. Ecart de rémunération : 35/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

MEGISSERIE JULLIEN : 75/100*

1. Ecart de rémunération : 19/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10

* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

J3L : 91/100*

1. Ecart de rémunération : 37/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : Incalculable
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

* Conformément aux points 5.1 des annexes I et II du Décret 2019-15 du 8 janvier 2019, l'indicateur n°3 n'étant pas calculable, le nombre total de points obtenus a été ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité

MAROQUINERIE DE MONTEREAU : 95/100

1. Ecart de rémunération : 35/40
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15
4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10